

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET :
**ADHESION DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES
CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS
AU SYNDICAT MIXTE
A.GE.DI. POUR
L'ACQUISITION D'UN
LOGICIEL DE
FACTURATION
POUR LES REGIES
EAU ET
ASSAINISSEMENT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **24 FEV. 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-36

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy,
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme RUIZ Patricia,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, par délibération
n°20190178 en date du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé
l'adhésion au Syndicat Mixte A.GE.DI. pour l'acquisition d'un logiciel de
facturation pour les régies Eau et Assainissement.

Conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de
Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils
municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée
requis pour la création de la communauté de communes.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de se
prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois au Syndicat Mixte A.GE.DI. pour l'acquisition d'un logiciel de
facturation pour les régies Eau et Assainissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte A.GE.DI. pour l'acquisition d'un logiciel de facturation pour les régies Eau et Assainissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 21 FEV. 2020 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 20 FEV. 2020 Par publication le : 24 FEV. 2020 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Hervé ANTOINE

